

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

076387393

N/A

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Révision : Date d'impression :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration 02.01.2018 02.01.2018	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
--	---	-----------------------------	---------------

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société et de ce qu'elle fait

1.1 Identificateur du produit

Orotol® plus Disinfection of suction systems

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Orotol® plus est un concentré hautement efficace sans aldéhyde pour la désinfection, la désodorisation, le nettoyage et l'entretien simultanés des systèmes d'aspiration dentaire ainsi que des bols de crachoir, convenant également à tous les séparateurs d'amalgame.

Catégories de produits [PC]

PCO – Autre
Désinfectants

Utilisations déconseillées

Aucun, si manipulé conformément à la commande.

Remarque

Le produit est destiné à un usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/distributeur)

orochemie GmbH + Co. KG

Street : Max-Planck-Straße 27

code/city postal : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Téléfax : +49 7154 1308-40

Contact informations : DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Télécopieur: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com

en Grande-Bretagne/Irlande :

DÜRR DENTAL [Produits] UK Ltd., 14 Linnell Way - Telford Way Industrial Estate, Kettering Northants NN16 8PS, United Kingdom

Tél : +44-1536-526740, Télécopieur.: +44 1536 526749, info@duerruk.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 heures/7 jours)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) Numéro 1272/2008 [CLP]

Aquatique Chronique 3 ; H412 - Dangereux pour l'environnement aquatique Chronique 3 ; Nocif pour la vie aquatique avec des effets longue durée.

Lésions des yeux 1 ; H318 - Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Corr. 1 °C ; H314 - Corrosion/irritation de la peau Catégorie 1C ; Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

Met. Corr. 1 ; H290 - Corrosif pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

Procédure de classification

La classification a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement n° (CE) 1272/2008 [CLP] ainsi que des enquêtes internes.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Révision : Date d'impression :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration 02.01.2018 02.01.2018	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
--	---	-----------------------------	---------------

Pictogrammes de danger



Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement
Danger

Composants dangereux pour l'étiquetage

CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; No CAS : 1310-58-3

Mentions de danger

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.
H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets longue durée.

Déclaration de mise en garde

- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/une protection du visage.
P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer.
P353 Rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.
P403+P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir le conteneur bien fermé.
P501 Éliminer les contenus / conteneurs dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux,

2.3 Autres dangers

Aucun

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

3.2 Mélanges

Description

Orotol® plus contient des composés d'ammonium quaternaire, des agents nettoyants alcalins, des agents complexants, des agents antimousse spéciaux, des parfums et des agents auxiliaires en solution aqueuse.

Ingrédients dangereux

DIPHOSPHATE TÉTRAPOTASSIQUE ; No d'enregistrement REACH. : 01-2119489369-18 ; N° CE : 230-785-7 ; No CAS : 7320-34-5

Fraction pondérale : ≥ 3 à < 8 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Irritation des yeux 2 ; H319

CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No d'enregistrement REACH. : - ; N° CE : 226-901-0 ; No CAS : 5538-94-3

Fraction pondérale : ≥ 3 à < 5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Inflammable Liq. 3 ; H226 Corrosion cutanée 1B ; H314 Lésions des yeux 1 ; H318 Tox. aiguë 4 ; H302 Aigu aquatique 1 ; H400

ÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE DE SODIUM ; No d'enregistrement REACH. : 01-2119486762-27 ; N° CE : 200-573-9 ; No CAS : 64-02-8

Fraction pondérale : ≥ 3 à < 5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Lésions des yeux 1 ; H318 Tox. aiguë 4 ; H302 Tox. aiguë 1 ; 4 ; H332

CHLORURE DE DODECYLDIMÉTHYLBENZYLAMMONIUM ; No d'enregistrement REACH. : - ; N° CE : 287-089-1 ; No CAS : 85409-22-9

Fraction pondérale : $\geq 0,5$ à < 1 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Lésions des yeux 1 ; H318 Tox. aiguë 4 ; H302 Aigu aquatique 1 ;

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Révision : Date d'impression :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration 02.01.2018 02.01.2018	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
--	---	-----------------------------	---------------

H400

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; No d'enregistrement REACH. : 01-2119487136-33 ; N° CE : 215-181-3; No CAS : 1310-58-3
Fraction pondérale : $\geq 0,3$ à $< 0,7$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Corrosion cutanée 1A ; H314 Lésions des yeux 1 ; H318 Tox. aiguë 4 ; H302

NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; No d'enregistrement REACH. : 01-2119519239-36 ; N° CE : 225-768-6; No CAS : 5064-31-3
Fraction pondérale : $< 0,5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351 Tox. aiguë 4 ; H302 Irritation des yeux 2 ;
H319 EUCALYPTOL ; No d'enregistrement REACH. : 01-2119967772-24 ; N° CE : 207-431-5; No CAS : 470-82-6
Fraction pondérale : $< 0,05$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Inflammable Liq. 3 ; H226 Sensib. cutanée 1 ; H317

Informations supplémentaires

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers soins

Informations générales

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et saturés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Diluer avec une grande quantité d'eau. En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux rincer immédiatement à grande eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, boire immédiatement : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente ou souffrant de crampes. Ne PAS faire vomir. Appelez immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis

Aucun

SECTION 5 : Mesures à prendre pour lutter contre le feu

5.1 Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre d'extinction Pulvérisation d'eau Brouillard d'eau Le produit lui-même ne brûle pas. Coordonnez les mesures de lutte contre l'incendie avec l'environnement de l'incendie.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à haute puissance

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange

Aucun connu.

Produits de combustion dangereux

Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Révision : Date d'impression :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration 02.01.2018 02.01.2018	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
--	---	-----------------------------	---------------

5.3 Conseils pour les pompiers

Adapter l'équipement de protection au feu environnant.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Adapter l'équipement de protection au feu environnant.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour le personnel non urgentiste

Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. Ne pas rejeter dans le sol/sous-sol.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour nettoyer

Absorber avec un matériau liant les liquides (par exemple du sable, de la terre de diatomées, des liants acides ou universels). Recueillir dans des récipients fermés et adaptés pour l'élimination.

Autres informations

Traiter le matériau récupéré comme prescrit dans la section sur l'élimination des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucun

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Veuillez noter les consignes de sécurité et les instructions d'utilisation sur le tambour. Manipuler et ouvrir le récipient avec soin. Assurer une ventilation appropriée. Ne pas respirer vapeurs/aérosol.

Mesures de protection

Mesures de prévention des incendies

Mesures habituelles de prévention des incendies. Ne fumez pas lors de l'utilisation.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris toutes les incompatibilités

Exigences pour les salles de stockage et les navires

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le conteneur bien fermé. Conserver dans un endroit frais et bien aéré. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

Conseils pour le stockage en commun

Stockez les aliments séparément.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; No CAS : 1310-58-3

Type de valeur limite (pays) VLS / LECT (GB)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
Révision :	02.01.2018		
Date d'impression :			

d'origine) :

Valeur limite : 2 mg/m³

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

Il n'y a pas de données disponibles sur la préparation elle-même.

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (DIPHOSPHATE DE TÉTRASODIUM ; No CAS : 7320-34-5)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répétée)

Valeur limite : 0 68 mg/l

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (DIPHOSPHATE DE TÉTRASODIUM ; No CAS : 7320-34-5)

Voie d'exposition : Orale

Fréquence d'exposition : Long terme (répétée)

Valeur limite : > 70 mg/kg

Facteur de sécurité : 24 heures

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (DIPHOSPHATE DE TÉTRASODIUM ; No CAS : 7320-34-5)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répétée)

Valeur limite : 10 87 mg/m³

Type de valeur limite : Travailleur DNEL (systémique) (DIPHOSPHATE DE TÉTRASODIUM ; No CAS : 7320-34-5)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répétée)

Valeur limite : 2 79 mg/m³

Type de valeur limite : Travailleur DNEL (systémique) (DIPHOSPHATE DE TÉTRASODIUM ; No CAS : 7320-34-5)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répétée)

Valeur limite : 44 08 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur) (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)

Voie d'exposition : Orale

Fréquence d'exposition : Long terme (répétée)

Valeur limite : 7 5 mg/kg

Facteur de sécurité : 24 heures

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur) (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)

Voie d'exposition : Dermique

Valeur limite : 7 5 mg/kg

Facteur de sécurité : 24 heures

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Industriel) (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répétée)

Valeur limite : 44 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Industriel) (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : Long terme (répétée)

Valeur limite : 12 5 mg/kg

Facteur de sécurité : 24 heures

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local) (ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE DE SODIUM ; No CAS : 64- 02-8)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répétée)

Valeur limite : 1 5 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
Révision :	02.01.2018		
Date d'impression :	02.01.2018		

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE DE SODIUM ; No CAS : 64- 02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme (aiguë)
Valeur limite :	1 5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE SODIUM ; No CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répétée)
Valeur limite :	1 5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE SODIUM ; No CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme (aiguë)
Valeur limite :	1 5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE SODIUM ; No CAS :
	64-02-8)
Voie d'exposition :	Orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répétée)
Valeur limite :	25 mg/kg
Facteur de sécurité :	24 heures
Type de valeur limite :	Travailleur DNEL (local) (ÉTHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE SODIUM ; No CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répétée)
Valeur limite :	2 5 mg/m ³
Type de valeur limite :	Travailleur DNEL (local) (ÉTHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE SODIUM ; No CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme (aiguë)
Valeur limite :	2 5 mg/m ³
Type de valeur limite :	Travailleur DNEL (systémique) (ÉTHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE SODIUM ; No CAS : 64- 02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répétée)
Valeur limite :	2 5 mg/m ³
Type de valeur limite :	Travailleur DNEL (systémique) (ÉTHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE SODIUM ; No CAS : 64- 02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme (aiguë)
Valeur limite :	2 5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; No CAS : 1310-58-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme
Valeur limite :	1 mg/m ³
Type de valeur limite :	Travailleur DNEL (local) (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; No CAS : 1310-58-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme
Valeur limite :	1 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme (aiguë)
Valeur limite :	1 75 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
Révision :	02.01.2018		
Date d'impression :	02.01.2018		

Voie d'exposition : Inhalation
 Fréquence d'exposition : À court terme (aiguë)
 Valeur limite : 1 75 mg/m³
 Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)
 Voie d'exposition : Orale
 Fréquence d'exposition : Long terme (répétée)
 Valeur limite : 0 5 mg/kg
 Facteur de sécurité : 24 heures
 Type de valeur limite : Travailleur DNEL (local) (NITRILOTRIACÉTATE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)
 Voie d'exposition : Inhalation
 Fréquence d'exposition : À court terme (aiguë)
 Valeur limite : 5 25 mg/m³
 Type de valeur limite : Travailleur DNEL (local) (NITRILOTRIACÉTATE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)
 Voie d'exposition : Inhalation
 Fréquence d'exposition : Long terme (répétée)
 Valeur limite : 3 5 mg/m³
 Type de valeur limite : Travailleur DNEL (systémique) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)
 Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme (aiguë)
 Valeur limite : 5 25 mg/m³
 Type de valeur limite : Travailleur DNEL (systémique) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)
 Voie d'exposition : Inhalation
 Fréquence d'exposition : Long terme (répétée)
 Valeur limite : 3 5 mg/m³

PNEC

Type de valeur limite : PNEC aquatique, eau douce (DIPHOSPHATE DE TÉTRASODIUM ; No CAS : 7320-34-5)
 Valeur limite : 0 05 mg/l
 Type de valeur limite : PNEC aquatique, rejet intermittent (DIPHOSPHATE DE TÉTRASODIUM ; No CAS : 7320-34-5)
 Valeur limite : 0 5 mg/l
 Type de valeur limite : PNEC aquatique, eau de mer (DIPHOSPHATE DE TÉTRASODIUM ; No CAS : 7320-34-5)
 Valeur limite : 0 005 mg/l
 Type de valeur limite : PNEC station d'épuration (STP) (DIPHOSPHATE DE TÉTRASODIUM ; No CAS : 7320-34-5)
 Valeur limite : 50 mg/l
 Type de valeur limite : PNEC (Consommateur) (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)
 Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)
 Valeur limite : 0 0135 mg/l
 Type de valeur limite : PNEC (Consommateur) (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)
 Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)
 Valeur limite : 0 0014 mg/l
 Type de valeur limite : PNEC (Consommateur) (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)
 Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)
 Valeur limite : 1 mg/kg
 Type de valeur limite : PNEC (Consommateur) (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)
 Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)
 Valeur limite : 0 1 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
Révision :	02.01.2018		
Date d'impression :			

Type de valeur limite :	PNEC (Consommateur) (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Valeur limite :	3000 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Consommateur) (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	sol
Valeur limite :	0 8 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC aquatique, eau douce (ÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE DE SODIUM ; No CAS : 64- 02-8)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Valeur limite :	2 8 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC aquatique, rejet intermittent (ÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE DE SODIUM ; No CAS : 64-02-8)
Valeur limite :	1 6 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC aquatique, eau de mer (ÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE DE SODIUM ; No CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Valeur limite :	0 28 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) (ÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE DE SODIUM ; No CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	sol
Valeur limite :	0 95 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (ÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE DE SODIUM ; No CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Valeur limite :	57 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC aquatique, eau douce (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Valeur limite :	0 93 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC aquatique, eau de mer (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Valeur limite :	0 093 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	sol
Valeur limite :	3 64 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau de mer (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	sol
Valeur limite :	0 364 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sol, eau douce (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	sol
Valeur limite :	0 182 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC Empoisonnement Secondaire (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)
Valeur limite :	0 2 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Valeur limite :	540 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Révision : Date d'impression :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration 02.01.2018 02.01.2018	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
--	---	-----------------------------	---------------

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Exposition à court terme (Niveau 2 : < 30 min) : gants jetables selon EN374 catégorie III, par ex. caoutchouc nitrile, épaisseur du matériau 0,1 mm.

Exposition à long terme (Niveau 6 : < 480 min) : gants de protection selon EN374 catégorie III, par ex. caoutchouc nitrile, épaisseur du matériau 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, des gants de protection doivent être portés avec le marquage CE comprenant les quatre chiffres de contrôle.

Protection du corps

Protection du corps : Non requis.

Protection respiratoire

Généralement, aucune protection respiratoire personnelle n'est nécessaire.

Mesures générales de santé et de sécurité

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Supprimer vêtements contaminés, saturés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Entreposage séparé des vêtements de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire, fumer, renifler.

Contrôles d'exposition professionnelle

Mesures techniques de prévention de l'exposition

Assurer une ventilation appropriée.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence : liquide

Couleur : jaune

Odeur : Citron

Données de base pertinentes pour la sécurité

Point de fusion/plage de fusion :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	environ.	100 °C
Température de décomposition :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Point d'éclair :			sans objet
Température d'inflammation :			sans objet
Limite explosive inférieure :			sans objet
Limite d'explosivité supérieure :			sans objet
Pression de vapeur :	(50 °C)		Aucune donnée disponible
Densité :	(20 °C)		1,07 à 1,11 g/cm ³
Essai de séparation de solvant :	(20 °C)	<	3 %
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100 % poids
Valeur pH :			12 à 13
pH :	(20 °C / 20 g/l)		10 à 10,5
log P O/W :			Aucune donnée disponible
Temps	(20 °C)	<	12 s

DIN-cup 4 mm

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Révision : Date d'impression :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration 02.01.2018 02.01.2018	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
--	---	-----------------------------	---------------

d'écoulement :

Seuil d'odeur :

Aucune donnée
disponible

Teneur maximale en COV (CE) :

6,6 % poids

Liquides

Sans objet.

combustibles :

Propriétés explosives :

Sans objet.

**Corrosif pour les
métaux :**

Peut être corrosif pour les métaux (H290).

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun, si manipulé conformément à la commande.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7). Réactions avec les acides : développement de la chaleur.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides possibles

10.4 Conditions à éviter

Renseignements non disponibles.

10.5 Matériaux incompatibles

Acide

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50

Voie d'exposition : Orale

Espèce : Rat

Dose efficace : > 2000 mg/kg

Méthode : OECD 401

Paramètre : ATEmix calculé

Voie d'exposition : Orale

Dose efficace : 15151 mg/kg

Paramètre : ATE (ÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE DE SODIUM ; No CAS : 64-02-8)

Voie d'exposition : Orale

Dose efficace : 500 mg/kg

Paramètre : ATE (CHLORURE DE DODECYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM ; No CAS : 85409-22-9)

Voie d'exposition : Orale

Dose efficace : 500 mg/kg

Paramètre : ATE (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; No CAS : 1310-58-3)

Voie d'exposition : Orale

Dose efficace : 500 mg/kg

Paramètre : ATE (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; No CAS : 5064-31-3)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Révision : Date d'impression :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration 02.01.2018 02.01.2018	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
--	---	-----------------------------	---------------

Voie d'exposition : Orale
Dose efficace : 500 mg/kg

Expérience pratique/preuve humaine

Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OECD 402
Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Dermique
Dose efficace : pas pertinente

Toxicité inhalation aiguë :

Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Inhalatif (vapeur)
Dose efficace : 333 3 mg/l
Paramètre : CL50 (DIPHOSPHATE TÉTRASODIQUE ; No CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 1 1 mg/l
Méthode : OECD 403
Paramètre : CL50 (ÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE DE SODIUM ; No CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 1000 à 5000 mg/l
Temps d'exposition : 6 heures
Paramètre : CL50 (NITRILOTRIACÉTATE TRISODIQUE ; No CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5 mg/l
Temps d'exposition : 4 heures
Paramètre : CL50 (NITRILOTRIACÉTATE TRISODIQUE ; No CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 4 25 mg/l
Temps d'exposition : 4 heures
Méthode : OECD 403

Effets irritants et corrosifs

Oeil de lapin : aucune irritation. solution à 2 % Méthode : OECD 405.

Sensibilisation

Cobaye : non sensibilisant (solution à 2 %). Méthode : OECD 406.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Renseignements non disponibles.

11.5 Informations supplémentaires

La classification a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement n° (CE) 1272/2008 [CLP] ainsi que des enquêtes internes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
Révision :	02.01.2018		
Date d'impression :	02.01.2018		

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons

Paramètre :	CL50 (DIPHOSPHATE TÉTRASODIQUE ; No CAS : 7320-34-5)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Évaluation paramètre :	Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 heures
Méthode :	OECD 203
Paramètre :	CL50 (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Évaluation paramètre :	Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons
Dose efficace :	0 35 mg/l
Temps d'exposition :	96 heures
Paramètre :	CL50 (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)
Espèce :	Lepomis macrochirus [crapet arlequin] (Bluegill)
Évaluation paramètre :	Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons
Dose efficace :	0 55 mg/l
Temps d'exposition :	48 heures
Paramètre :	CL50 (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)
Espèce :	Poisson
Évaluation paramètre :	Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons
Dose efficace :	0 1 à 1 mg/l
Temps d'exposition :	96 heures
Paramètre :	CL50 (ÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE DE SODIUM ; No CAS : 64-02-8)
Espèce :	Lepomis macrochirus [crapet arlequin] (Bluegill)
Évaluation paramètre :	Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons
Dose efficace :	951 mg/l
Temps d'exposition :	96 heures
Paramètre :	CL50 (ÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE DE SODIUM ; No CAS : 64-02-8)
Espèce :	Leuciscus idus (Cyprins dorés)
Évaluation paramètre :	Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons
Dose efficace :	2040 mg/l
Temps d'exposition :	96 heures
Paramètre :	CL50 (ÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE DE SODIUM ; No CAS : 64-02-8)
Espèce :	Poisson
Évaluation paramètre :	Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 heures
Paramètre :	CL50 (CHLORURE DE DODECYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM ; No CAS : 85409-22-9)
Espèce :	Pimephales promelas (vairon à grosse tête)
Évaluation paramètre :	Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons
Dose efficace :	0 28 mg/l
Temps d'exposition :	96 heures
Paramètre :	CL50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; No CAS : 1310-58-3)
Espèce :	Gambusia affinis (Poissons moustiques)
Évaluation paramètre :	Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons
Dose efficace :	80 mg/l
Temps d'exposition :	96 heures
Paramètre :	CL50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; No CAS : 1310-58-3)
Espèce :	Poecilia reticulata (Guppy)
Évaluation paramètre :	Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
Révision :	02.01.2018		
Date d'impression :	02.01.2018		

Dose efficace : 165 mg/l
 Temps d'exposition : 24 heures
 Paramètre : CL50 (NITRILOTRIACÉTATE TRISODIQUE ; No CAS : 5064-31-3)
 Espèce : Pimephales promelas (vairon à grosse tête)
 Évaluation paramètre : Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons
 Dose efficace : > 100 mg/l
 Temps d'exposition : 96 heures
 Paramètre : CL50 (EUCALYPTOL ; No CAS : 470-82-6)
 Espèce : Pimephales promelas (vairon à grosse tête)
 Évaluation paramètre : Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons
 Dose efficace : 102 mg/l
 Temps d'exposition : 96 heures

Toxicité chronique (à long terme) des poissons

Paramètre : NOEC
 Espèce : Poecilia reticulata (Guppy)
 Évaluation paramètre : Toxicité chronique (à long terme) des poissons
 Dose efficace : 1 1 mg/l
 Temps d'exposition : 96 heures
 Méthode : OECD 203

Toxicité aiguë (à court terme) pour la daphnie

Paramètre : CE50
 Espèce : Daphnia magna (puce d'eau)
 Évaluation paramètre : Toxicité aiguë (à court terme) pour la daphnie
 Dose efficace : 1 1 mg/l
 Temps d'exposition : 48 heures
 Méthode : OECD 202

Toxicité chronique (à long terme) des daphnies

Paramètre : NOEC
 Espèce : Daphnia magna (puce d'eau)
 Évaluation paramètre : Toxicité chronique (à long terme) des daphnies
 Dose efficace : 0 26 mg/l
 Temps d'exposition : 48 heures
 Méthode : OECD 202

Toxicité aiguë (à court terme) des algues

Paramètre : ErC50
 Espèce : Desmodesmus subspicatus
 Évaluation paramètre : Inhibition du taux de croissance
 Dose efficace : 4 42 mg/l
 Temps d'exposition : 72 heures
 Méthode : OECD 201

Toxicité chronique (à long terme) des algues

Paramètre : NOEC
 Espèce : Desmodesmus subspicatus
 Évaluation paramètre : Toxicité chronique (à long terme) des algues
 Dose efficace : 1 25 mg/l
 Temps d'exposition : 96 heures
 Méthode : OECD 201

Toxicité des bactéries

Paramètre : CE50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; No CAS : 1310-58-3)
 Évaluation paramètre : Toxicité des bactéries
 Dose efficace : 22 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
Révision :	02.01.2018		
Date d'impression :	02.01.2018		

Temps d'exposition :	0,25 h
Paramètre :	CE50 (OXYDIPROPANOL ; No CAS : 25265-71-8)
Espèce :	Pseudomonas putida
Évaluation paramètre :	Toxicité des bactéries
Dose efficace :	> 100000 mg/l
Temps d'exposition :	16 heures
Paramètre :	CE50 (CHLORURE DE DODECYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM ; No CAS : 85409-22-9)
Évaluation paramètre :	Toxicité des bactéries
Dose efficace :	7,75
Temps d'exposition :	3 heures
Méthode :	OECD 209
Paramètre :	CE50 (DIPHOSPHATE TÉTRASODIQUE ; No CAS : 7320-34-5)
Évaluation paramètre :	Toxicité des bactéries
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	3 heures
Paramètre :	CE10 (OXYDIPROPANOL ; No CAS : 25265-71-8)
Espèce :	Pseudomonas putida
Évaluation paramètre :	Toxicité des bactéries
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	16 heures

Toxicité des sédiments

Toxicité pour les macro-organismes du sol

Toxicité aiguë des vers de terre

Paramètre :	CL50 (ÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE DE SODIUM ; No CAS : 64-02-8)
Espèce :	Toxicité aiguë des vers de terre
Dose efficace :	156 mg/kg
Temps d'exposition :	336 heures
Méthode :	OECD 207

Toxicité terrestre

Toxicité pour les oiseaux

Toxicité pour la reproduction des oiseaux

Paramètre :	Toxicité pour la reproduction des oiseaux (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)
Espèce :	Colinus virginianus (bobwhite quail)
Évaluation paramètre :	Toxicité aiguë et subchronique pour les oiseaux
Dose efficace :	1300 ppm
Temps d'exposition :	192 heures
Paramètre :	Toxicité pour la reproduction des oiseaux (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM ; No CAS : 5538-94-3)
Espèce :	Anas platyrhynchos (maillard duck)
Évaluation paramètre :	Toxicité aiguë et subchronique pour les oiseaux
Dose efficace :	> 2500ppm
Temps d'exposition :	192 heures

Effets dans les stations d'épuration

Des rejets techniquement corrects de concentrations minimales dans des stations d'épuration biologiques adaptées ne perturberont pas la biodégradabilité des boues activées.

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Aucune donnée disponible.

Biodégradation

Le produit est facilement biodégradable selon les critères de l'OCDE. Méthode : OECD 301 D.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Révision : Date d'impression :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration 02.01.2018 02.01.2018	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
--	---	-----------------------------	---------------

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Renseignements non disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution connue ou prévue dans les compartiments environnementaux

Il n'y a pas de données disponibles sur la préparation elle-même.

Adsorption/Désorption

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Renseignements non disponibles.

12.6 Autres effets indésirables

Renseignements non disponibles.

12.7 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Empêcher de s'écouler dans les eaux de surface/eaux souterraines.

SECTION 13 : Considérations d'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit / Élimination des emballages

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

Produit de code de déchet

Concentré/de plus grandes quantités: 18 01 06* (désinfectant).

Options de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Éliminer selon la législation. Consulter l'expert local approprié en matière d'élimination des déchets.

Élimination appropriée / Colis

Les colis non contaminés peuvent être recyclés. Manipulez les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

SECTION 14 : Informations de transport

14.1 N° UN

UN 1719

14.2 Nom d'expédition approprié UN

Transport terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE CAUSTIQUE ALCALIN, N.S.A. (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM · HYDROXYDE DE POTASSIUM)

Transport maritime (IMDG)

LIQUIDE CAUSTIQUE ALCALIN, N.S.A. (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM · HYDROXYDE DE POTASSIUM)

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

LIQUIDE CAUSTIQUE ALCALIN, N.S.A. (CHLORURE DE DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM · HYDROXYDE DE POTASSIUM)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C5
Numéro d'identification du danger (Kemler No.) : 80
Code de limitation de tunnels : E
Dispositions spéciales : LQ 5 I · E 1
Étiquette(s) de danger : 8

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Révision : Date d'impression :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration 02.01.2018 02.01.2018	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
--	---	-----------------------------	---------------

Classe(s) : 8
No EmS. : F-A / S-B
Dispositions spéciales : LQ 5 I · E 1
Etiquette(s) de danger : 8
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Classe(s) : 8 / -
Dispositions spéciales : E 1
Etiquette(s) de danger : 8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Risques environnementaux

Transport terrestre (ADR/RID) :

Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucun

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législations spécifiques relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement pour la substance ou le mélange

Réglementations nationales

Restrictions d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les mineurs ne sont autorisés à manipuler ce produit que tant que tous les effets des substances dangereuses sont évités.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 : Informations supplémentaires

16.1 Indication des modifications

02. Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Composants dangereux pour l'étiquetage · 03. Dangereux ingrédients · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Risques environnementaux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Révision : Date d'impression :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration 02.01.2018 02.01.2018	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
--	---	-----------------------------	---------------

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ATE
= Estimations de la toxicité aiguë
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Règlement sur la Classification, l'Étiquetage et l'Emballage [Règlement (CE) No. 1272/2008] CMR = cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction
CO₂ = Dioxyde de carbone
DMEL = Derived Minimal Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
CE = Commission Européenne
CE50 = concentration efficace demi-maximale
EN = norme européenne (norme)
UE = Union européenne
Mention EUH = Mention de danger spécifique au
CLP EWC = Catalogue européen des déchets
SGH = Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits
chimiques Mention H = Mention de danger SGH
IATA = Association du transport aérien international ICAO-TI = Organisation de l'aviation civile internationale-
Instructions techniques IMDG = Code maritime international pour les marchandises dangereuses
CL50 = concentration létale médiane
DL50 = dose létale médiane
LogPow = logarithme du coefficient de répartition octanol/eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("Marpol" = pollution marine)
NOEC/NOEL = concentration/niveau sans effet observé
OCDE = Organisation de coopération et de développement
économiques PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC = Concentrations estimées sans effet
REACH = Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des Produits Chimiques [Réglementation (CE) n° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises
dangereuses RMM = Mesure de gestion des risques
RRN = numéro d'enregistrement REACH
STOT-RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles -
Exposition répétée STOT-SE = Toxicité spécifique pour certains
organes cibles - Exposition unique SVHC = Substances
candidates extrêmement préoccupantes
VLS / LECT (GB) = Valeur limite d'exposition/limite
d'exposition à court terme VLS / MPT = Valeur limite
d'exposition / moyenne pondérée dans le temps UN =
United Nations
COV = Composés organiques volatils
vPvB = très Persistant et très Bioaccumulable

16.3 Références documentaires clés et sources de données

Aucun

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Renseignements non disponibles.

16.5 Phrases H- et EUH pertinentes (numéro et texte intégral)

H226	Vapeur et liquide inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.
H317	Peut causer une réaction cutanée allergique.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Révision : Date d'impression :	Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration 02.01.2018 02.01.2018	Version (Révision) :	4,0,1 (4,0,0)
--	---	-----------------------------	---------------

H332	Nocif en cas d'inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.

16.6 Conseils de formation

Aucun

16.7 Informations supplémentaires

Remarques les instructions d'utilisation sur l'étiquette.

Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et sont basées sur nos connaissances actuelles. Les informations sont destinées à vous donner des conseils sur la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, la transformation, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent pas être transférées à d'autres produits. En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou en cas de transformation, les informations de cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour le nouveau produit reconstitué.